



## **JANVIER 2025**

**Quelles sont les modalités de reprise du service civique lors d'un classement dans le cadre d'une nomination stagiaire ?**

**Clarification importante pour les entretiens annuels**

**Un fonctionnaire en congé de longue maladie ou de longue durée peut-il participer à un examen professionnel ?**

**Le Maire peut-il embaucher un contractuel par simple décision ou arrêté portant recrutement ?**

## Quelles sont les modalités de reprise du service civique lors d'un classement dans le cadre d'une nomination stagiaire ?

À l'instar du service national, la durée effective de service civique ou de volontariat international accomplie par l'agent est prise en compte pour sa totalité dans le classement à la nomination stagiaire ([articles L.120-33](#), [L.122-16](#) et [L.63](#) du code du service national). Leur durée est cumulable avec les autres modalités de reprise des services antérieurs prévus par le statut particulier.

- [Sous notre site](#) : [espace abonnés](#) > [GRH](#) > [Index](#) > [Fonctionnaire stagiaire](#)

## Clarification importante pour les entretiens annuels

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon n° 22LY01803 du 17 octobre 2024 effectue un rappel essentiel sur la conduite et la portée des évaluations annuelles dans la fonction publique :

- **Retard dans la notification du compte rendu** : La requérante a soulevé que le compte rendu de son entretien lui avait été notifié avec retard. La Cour a cependant jugé que ce retard n'affectait pas la régularité de la procédure, tant que les dispositions réglementaires sont respectées (décret du 28 juillet 2010 et arrêté du 30 avril 2013). **En somme, un retard de notification ne suffit pas à invalider l'entretien.**
- **Indépendance des entretiens d'une année sur l'autre** : La Cour a rappelé que **l'irrégularité d'un entretien professionnel pour une année donnée n'affecte pas l'entretien de l'année suivante**. Ainsi, une irrégularité en 2018 ne remet pas en cause la validité de l'évaluation pour 2019.
- **Pas de progression automatique des évaluations** : Il est également clair que l'administration n'a aucune obligation d'améliorer automatiquement l'évaluation d'un agent d'une année sur l'autre. La manière de servir peut justifier le maintien ou même une baisse de l'évaluation d'un agent. Les évaluations sont indépendantes et doivent refléter la réalité du service rendu sur chaque période considérée.

Cet arrêt souligne que l'évaluation des agents publics doit être conduite de manière indépendante chaque année, sans présomption de progression automatique. De plus, les retards de notification, bien qu'idéalement à éviter, n'invalident pas un entretien tant que les règles sont respectées.

- [Espace abonnés](#) > [GRH](#) > [Index](#) > [Entretien professionnel d'évaluation](#)

## Un fonctionnaire en congé de longue maladie ou de longue durée peut-il participer à un examen professionnel ?

**OUI**, la participation d'un fonctionnaire en CLM ou CLD aux épreuves d'un examen professionnel d'accès à un cadre d'emplois auxquelles aucune disposition législative ou réglementaire ne lui interdit de s'inscrire, relève des droits qu'il tient de sa situation statutaire d'activité. [CAA de DOUAI n° 22DA02678 du 28 mai 2024](#).

*\* le Conseil d'Etat (n° 271949 du 2 juillet 2007) avait déjà jugé que la participation d'un fonctionnaire territorial en congé de longue maladie ou de longue durée aux épreuves d'un examen professionnel d'accès à un cadre d'emplois était possible en l'absence de contre-indication médicale relative à ces épreuves.*

- [Chemin d'accès sous notre site](#) [espace abonnés](#) > [GRH](#) > [Index](#) > [CLM/CLD](#)

## Le Maire peut-il embaucher un contractuel par simple décision ou arrêté portant recrutement ?

**NON**, tout recrutement d'agents contractuels (même sur des emplois non permanents) nécessite une délibération de l'instance consultative : conseil municipal ou communautaire par exemple.

- [Chemin d'accès sous notre site](#) [espace abonnés](#) > [GRH](#) > [Index](#) > [contractuels de droit public](#)